



Quelle rémunération pour astreinte en télémarketing le dimanche

Par **DROITCRC**, le **15/07/2013** à **18:07**

BonjourrrrrJe manage une équipe de téléconseillers intermittents payés au SMIC horaire et travaillant 35H par semaine avec des plannings non figés du lundi au samedi pour traiter des opérations de télémarketing (appels téléphoniques)et de chat.rnrnL'opération de chat va s'élargir et ouvrir le dimanche de 11H à 22HrnrnJe souhaiterais leur proposer de travailler le dimanche sous une forme d'astreinte.rnrnJ'aimerais d'abord savoir si c'est légalement possible et si oui pour quelle rémunération ? rnrnEst-ce une rémunération horaire classique payée en heures majorées lorsqu'ils sont en chat ou puis-je proposer un genre de forfait d'astreinte minimum + une rémunération à l'acte c'est à dire à chaque chat assuré.

Par **moisse**, le **15/07/2013** à **18:25**

Bonjour,rnC'est soit de l'astreinte, soit du travail.rnDurant l'astreinte, le salarié peut vaquer à ses occupations, mais doit pouvoir répondre à une intervention d'urgence.rnLa description des tâches ne paraît pas correspondre à une astreinte, mais à du travail effectif.rnEt on tombe donc sous le coup du repos hebdomadaire, des amplitudes...

Par **DROITCRC**, le **16/07/2013** à **09:56**

Merci pour votre réponse